



Réunion du Bureau du S.D.E. du 7 février 2019

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix neuf, le Bureau s'est réuni le jeudi 7 février à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Péliou (1er Vice-Président) ;
Mmes Cuq, Curbet, Pourteau, Solles et Verges ;
MM. Barral, Carrere, Cazabat, Dabezies, Dutour, Guilhas, Laffaille, Lussan, Mur et Piron.

Excusés : M. Frossard (Président) ;
Mmes Carrère, Durrieu et Mendes ;
MM. Armary, Boubée et Fourcade.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Florence Armary, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Hervé Couget, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy et Isabelle Marque.

Ordre du jour

- *Préparation du budget 2019*
 - *Projet de CA 2018*
 - *Projet de budget 2018*
 - *Préparation du comité syndical du 22 février 2019*
- *Perspectives 2019 - marchés publics*
- *Mise en œuvre des pénalités - retards des entreprises*
- *Projet SEM énergie : lancement des études économiques et juridiques*
- *Recrutement d'un nouveau CEP et réponse à l'appel à projet ADEME*
- *Questions diverses*

En l'absence de monsieur Frossard, Président, monsieur Péliou, 1^{er} Vice-Président, ouvre la séance et donne la parole à monsieur Rouch, directeur, pour la présentation de l'ordre du jour.

Celui-ci présente le Compte Administratif 2018 et commente les chiffres des sections d'investissement et de fonctionnement. Le bilan est globalement positif.

Monsieur Péliou remercie les services pour ces résultats exceptionnels et le directeur également pour le travail fourni.

Monsieur Rouch poursuit par la présentation du budget annexe « réseaux de chaleur » et précise que ce budget s'équilibrera sur la vente d'énergie. Il apporte des éléments complémentaires sur la réalisation des réseaux de chaleur. Les projets ont du mal à sortir. Les travaux en avance de phase ont simplement été faits à Saint-Lary. La première consultation va être lancée pour le réseau de chaleur sur la commune de Séméac.

Une discussion s'engage entre les membres du bureau sur le réseau de chaleur de Castelnau-Magnoac et la provenance du bois qui l'alimente. En conclusion, monsieur Péliou propose à ses collègues la visite de la chaudière qui alimente Balnéa et qui est de dernière génération.

Le budget annexe « électricité renouvelable » est ensuite abordé.

Après la présentation du CA 2018, le directeur explique que 3 projets de toiture PV de 100 kW ainsi que 3 toitures PV de 36 kW seront engagés en 2019.

Sans question de la part du bureau, la réunion continue par l'évocation du budget général 2019. Le directeur explique que pour la partie fonctionnement, le budget va plus que doubler principalement à cause de la mise en place de la facturation de l'énergie Eclairage Public. Pour la partie investissement, les travaux sont en hausse notamment pour les extensions de réseau. Le directeur informe aussi le bureau que le SDE va procéder à l'acquisition d'une nouvelle nacelle.

Bruno Rouch revient ensuite sur les dossiers de la pico-centrale du Rioumajou d'une part et la création de la SEM et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'autre part.

En ce qui concerne la pico-centrale du Rioumajou, il informe le bureau de la réception par le SDE d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires enjoignant le Syndicat à se mettre en conformité avec la réglementation. Il indique que les travaux ont fait l'objet d'une validation préalable par les services de l'Etat (Police de l'Eau). Le chantier n'étant pas terminé, il sera toutefois possible de l'adapter aux exigences de l'Etat. Monsieur Pélieu fait une digression sur le rôle des services de l'Etat et Yves Laffaille exprime son incompréhension face au rôle de la Préfecture qui avait délivré initialement un avis favorable pour la réalisation de ce projet. Le bureau sera tenu informé de la suite donnée.

Pour la création de la SEM, l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat a répondu favorablement. Le président du Département souhaite qu'il n'y ait pas d'erreur dans la création de la SEM et de l'ALEC ainsi que sur leur cohabitation vis-à-vis de l'AREC. Il demande à ce que la Caisse des Dépôts et Consignations soit associée à cette démarche. Il précise que Carole Delga est favorable à la mise en place de ce type de projet. Monsieur Rouch intervient à ce propos en rendant compte de l'échange positif qu'il a eu avec les responsables de la CDC.

Quant à l'ALEC, monsieur Pélieu se montre réservé sur la participation du Département à sa création. Il est plus favorable à sa participation à la SEM. En conclusion, un calendrier devra être mis en place afin de définir les lignes de ce projet.

Monsieur Pélieu quitte la séance à 18 h 30.

La présidence de séance est assurée par monsieur Guilhas, vice-président.

Le directeur aborde l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 22 février et énumère les marchés publics à réaliser en 2019.

Le point suivant porte sur la mise en œuvre des pénalités.

Ces pénalités ont trait aux retards des entreprises non justifiés. Quatre catégories pour cette mise en œuvre ont été identifiées suivant le Cahier des Clauses Administratives. Monsieur Lussan demande si toutes les entreprises sont concernées et souhaiterait également connaître la position de SDE voisins.

Le directeur propose qu'un avenant au marché soit établi afin de corriger la méthode de calcul. Pour les retards sur les études et travaux, les règles du CCAG seront appliquées. Pour les retards sur la remise des plannings et des décomptes définitifs, une pénalité de 50 € par jour de retard sera demandée. Il n'y aura pas de dérogation au niveau des entreprises. Toutefois, il pourra y avoir négociation entre le SDE et l'entreprise en cas de problème avéré.

Deux solutions s'offrent au bureau :

- soit ces nouvelles pénalités sont mises en œuvre en ne les comptant qu'à partir du 1^{er} janvier 2019,
- soit elles sont mises en œuvre pour les plannings à compter du 1^{er} février et du 1^{er} mai pour le reste.

Monsieur Dabezies ne souhaite pas qu'il y ait des « dégâts collatéraux » pour les entreprises et s'abstient.

Le bureau opte majoritairement pour la deuxième solution et demande à ce qu'un courrier d'information soit adressé aux entreprises.

Yves Laffaille pense que le SDE, en parallèle, doit aussi diffuser correctement les informations aux communes. Une procédure sera mise en place pour cela.

Enfin, madame Curbet signale que lors de la réunion des entreprises le 28 janvier dernier, celles-ci ont été informées de la mise en place de ces nouvelles dispositions.

N°	Objet de la délibération
DL12-02-2019	<p align="center">Marché à commande 2018-2021 - mise en œuvre des pénalités de retard</p> <p>Sur demande du Président de séance, le directeur fait un point sur les pénalités de retard prévues à l'article 20.4 du CCAP du marché à commande 2018-2021 (travaux d'électrification et d'éclairage public) :</p> <p>Toutefois, la mise en place de ces pénalités pour études et travaux pose des difficultés dans la mesure où celles-ci ne sont pas proportionnées au montant des travaux, contrairement à ce que prévoit le CCAG.</p> <p>Dans un souci d'équité, et pour éviter tout contentieux administratif, le directeur propose aux membres du bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de modifier par avenant les modalités de calcul des pénalités de retard des études et travaux en appliquant le mode de calcul du CCAG ; - de maintenir les modalités des 2 autres pénalités de retard relatives aux plannings et décomptes ; - d'accorder à toutes les entreprises un délai de clémence pour rattraper les retards. <p>Le Président propose au bureau de délibérer sur cette proposition et de permettre aux entreprises de combler leur retard sur les études et travaux d'ici le 1^{er} mai 2019, date à partir de laquelle les services appliqueront de manière systématique les pénalités.</p> <p>Où cet exposé, le bureau valide à la majorité (M. Dabezies s'abstient) les propositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modifier par avenant le mode de calcul des pénalités de retard pour les travaux et études (application du CCAG travaux). - Mettre en place les pénalités de retards correspondantes à partir du 1^{er} mai 2019. -

La SEM énergie est l'objet du point de discussion suivant.

Le directeur fait une synthèse du dossier. Il s'agit de poursuivre l'étude de la SEM et de caler le partenariat avec la société Urbasolar. Il faut donc lancer deux études juridiques et économiques. Le bureau s'y déclare favorable et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 13-02-2019	<p align="center">Projets SEM Energie et société de développement photovoltaïque Lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage économique et juridique</p> <p>En l'absence de monsieur Frossard, Président, monsieur Pélieu, 1^{er} Vice-Président, rappelle aux membres du Bureau la décision prise lors de l'assemblée générale du 14 décembre 2018 de constituer une Société d'Economie Mixte d'Investissement Energie avec le Département des Hautes-Pyrénées.</p> <p>Afin de mener à bien ce projet, il convient de définir précisément le cadre juridique et financier de cette nouvelle société.</p> <p>Pour ce faire, le Président de séance propose de lancer plusieurs consultations dans le but d'obtenir une assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et économique.</p> <p>De même, afin de concrétiser le partenariat avec la société URBASOLAR sur les projets de Rabastens de Bigorre (toiture et ombrières), d'Orleix (ombrières) et Bours (projet au sol), un protocole d'accord ou pacte d'associés doit être co-signé. Afin de défendre les intérêts du Syndicat, le Président propose de lancer conjointement une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accepte la proposition de consultation aux fins de retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet « SEM Energie » et pour le partenariat entre le SDE65 et la société URBASOLAR. - Autorise le président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ces deux projets et à signer tout document s'y rapportant.

Le recrutement d'un nouveau Conseiller en Energie Partagé est également à l'ordre du jour.

Suite aux retards pris par rapport au développement de sujets connexes comme le groupement d'achat d'électricité... et afin d'assurer la continuité de la mission du service auprès des communes et des EPCI, le directeur propose de recruter un nouveau Conseiller en Energie Partagé, sans attendre le résultat de l'appel à projets de l'ADEME pour la mise en place d'une animation chaleur qui permet de financer un poste sur 3 ans.

D'autre part, Jean-Claude Piron détaille le projet de Pyrénia qui s'engage dans une démarche énergétique EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) sur son site. Pour cela, cette structure souhaite recruter un animateur. Le Syndicat et Pyrénia réfléchissent de façon conjointe à ce recrutement par l'élaboration d'une fiche de poste. En effet, cet agent consacrerait 50 % de son temps à Pyrénia, les 50 % restants seraient dédiés au SDE.

Monsieur Rouch souligne d'une part que par ce partenariat, le Syndicat participe à une dynamique qui rentre dans ses actions, d'autre part l'ADEME approuve ce type de projet.

Le bureau n'émet aucune objection et *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 14-02-2019	<p style="text-align: center;">Délibération portant création d'un emploi permanent (cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)</p> <p>Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Conseiller en énergie partagé.</p> <p>Sur le rapport de monsieur Pélieu, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Bureau décide la création d'un emploi permanent de Conseiller en énergie partagé à temps complet.</p> <p>A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Techniciens aux grades de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe, Technicien principal de 1^{ère} classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : réalisation de pré-diagnostics énergétiques, réalisation de bilans et suivi des consommations énergétiques, valorisation des certificats d'économies d'énergie, accompagnement technique sur projet neuf ou de rénovation, optimisation tarifaire (factures énergétiques), - la rémunération et le cas échéant le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné, - la modification du tableau des emplois. <p>Le Vice-Président propose en outre que le poste puisse être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.</p>

Question diverse 1

Il s'agit du lancement de deux marchés.

Denis Maumus présente le dossier du réseau de chaleur sur la commune de Séméac. La consultation doit être lancée. Thérèse Pourteau et Jean-Claude Piron le questionnent sur les bâtiments qui seront desservis. Le technicien explique que la clinique Lampre, intéressée à l'origine, s'est désolidarisée de ce projet et profité de la situation pour renégocier les tarifs gaz.

Jérôme Gimenez intervient ensuite sur le renouvellement pour 2019 du marché de fournitures pour la maintenance de l'éclairage public et le groupement de commande avec la ville de Tarbes. Ce marché est composé de 5 lots.

Le bureau est d'accord pour lancer ces deux marchés et une délibération valide sa décision.

DL 15-02-2019	<p style="text-align: center;">Marché Fourniture Matériel Electrique Eclairage Public 2019</p> <p>En l'absence de monsieur Frossard, Président, monsieur Pélieu, 1^{er} Vice-Président, informe les membres du Bureau que le marché « Fourniture Matériel Electrique - Eclairage Public » arrive à échéance. Il convient donc de procéder au renouvellement de ce marché au titre de l'année 2019. Ce marché sera passé par le groupement de commandes conclu avec la ville de Tarbes, dont le SDE65 est le coordonnateur.</p> <p>Le Président de séance propose que le marché « Fourniture Matériel Electrique - Eclairage Public » soit divisé en 5 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lot 1 : « Sources lumineuses » Lot 2 : « Appareillage pour sources lumineuses » Lot 3 : « Matériel de protection et de commande » Lot 4 : « Matériel pour installations d'éclairage public » Lot 5 : « Fournitures diverses ». <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) décide de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre du groupement de commandes avec la ville de Tarbes, 2) approuve la répartition en 5 lots, 3) autorise le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
---------------	--

DL 16-02-2019	<p style="text-align: center;">Projet de chaufferie biomasse à SEMEAC Consultation des banques et financeurs - lancement du marché de travaux</p> <p>En l'absence de Daniel FROSSARD, Président, Michel PELIEU, 1^{er} Vice-Président, rappelle aux membres du Bureau l'engagement du SDE65 pour la construction d'une chaufferie biomasse à Séméac afin de desservir le Centre Léo Lagrange et le complexe scolaire.</p> <p>Le Président de séance rappelle d'une part que le financement de ce projet sera réalisé avec le budget annexe Chaleur, d'autre part que l'ADEME et la Région seront sollicitées financièrement pour ce projet qui entre dans le cadre du contrat patrimonial signé avec l'ADEME au titre du fond chaleur.</p> <p>La participation financière de ces deux organismes est estimée à 55% soit un montant de 385 000 €.</p> <p>Le Président de séance propose de consulter des organismes bancaires pour un prêt bancaire du montant de l'auto-financement. Il conviendra ensuite d'engager un marché public MAPA - Travaux alloti de la façon suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">LOTS</th> <th style="text-align: center;">Estimation HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><i>VOIRIES ET RESEAUX DIVERS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS</i></td> <td style="text-align: center;">90 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>GROS OEUVRE- MENUISERIES METALLIQUES - SERRURERIE - ETANCHEITE - FACADE VEGETALE</i></td> <td style="text-align: center;">120 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>HYDRAULIQUE - CHAUDIERE BOIS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES - ELECTRICITE - SOUS STATIONS</i></td> <td style="text-align: center;">280 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>RESEAU DE CHALEUR</i></td> <td style="text-align: center;">210 000 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Montant total</td> <td style="text-align: center;">700 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Où cet exposé, les membres du Bureau approuvent l'avant-projet détaillé et le plan de financement et ils décident à l'unanimité d'autoriser le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à engager la consultation des banques pour la partie d'autofinancement, • à solliciter les demandes de financement et signer les conventions afférentes, • à engager la consultation des entreprises sous forme de MAPA, • à signer toutes les pièces relatives à ce projet et à ces consultations. 	LOTS	Estimation HT	<i>VOIRIES ET RESEAUX DIVERS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS</i>	90 000 €	<i>GROS OEUVRE- MENUISERIES METALLIQUES - SERRURERIE - ETANCHEITE - FACADE VEGETALE</i>	120 000 €	<i>HYDRAULIQUE - CHAUDIERE BOIS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES - ELECTRICITE - SOUS STATIONS</i>	280 000 €	<i>RESEAU DE CHALEUR</i>	210 000 €	Montant total	700 000 €
LOTS	Estimation HT												
<i>VOIRIES ET RESEAUX DIVERS - AMENAGEMENTS EXTERIEURS</i>	90 000 €												
<i>GROS OEUVRE- MENUISERIES METALLIQUES - SERRURERIE - ETANCHEITE - FACADE VEGETALE</i>	120 000 €												
<i>HYDRAULIQUE - CHAUDIERE BOIS ET EQUIPEMENTS ASSOCIES - ELECTRICITE - SOUS STATIONS</i>	280 000 €												
<i>RESEAU DE CHALEUR</i>	210 000 €												
Montant total	700 000 €												

Question diverse 3

Le directeur explique qu'une erreur d'indice TP la été commise lors de la rédaction du marché de maintenance de l'éclairage public. Un avenant doit être établi pour rectifier cette donnée. Le bureau ne s'y oppose pas et une *délibération est prise en ce sens.*

DL 17-02-2019	<p style="text-align: center;">Avenant n° 1 au marché à bons de commande « maintenance de l'EP 2018-2021 »</p> <p>En l'absence de Daniel FROSSARD, Président, Michel PELIEU, 1^{er} Vice-Président, explique aux membres du bureau qu'il y a eu une erreur dans la rédaction du marché pour la maintenance de l'éclairage public (accord-cadre à bons de commande 2018-2021) en ce qui concerne le calcul de l'actualisation des prix.</p> <p>Il a été référencé pour cette actualisation à l'indice TP 12b (travaux d'éclairage public) au lieu de l'indice TP 12c (maintenance de l'éclairage public).</p> <p>Le 1^{er} Vice-Président propose donc aux membres du bureau, qui l'acceptent à l'unanimité, de passer un avenant sur ce point avec les 3 entreprises concernées.</p> <p>Où cet exposé, le bureau autorise le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à signer un avenant n° 1 au marché de maintenance de l'éclairage public pour modifier le mode de calcul de l'actualisation, - à signer tout document se rapportant à ce sujet. -
----------------------	--

Question diverse 4

La Gendarmerie Nationale a sollicité le SDE pour participer financièrement à l'élaboration d'un ouvrage de communication. Le bureau ne souhaite pas y donner une suite favorable.

Question diverse 5

Le calendrier des réunions à venir est communiqué aux membres du bureau

La séance est levée à 19 h 00

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 12 02 2019 – Marché à commande 2018-2021 – mise en œuvre des pénalités de retard

DL 13 02 2019 – Projets SEM Energie et société de développement photovoltaïque – lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage économique et juridique

DL14 02 2019 – Délibération portant création d'un emploi permanent (cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire)

DL 15 02 2019 – Marché Fourniture matériel électrique Eclairage Public 2019

DL 16 02 2019 – Projet de chaufferie biomasse à SEMEAC – consultation des banques et financeurs – lancement du marché de travaux

DL 17 02 2019 – Avenant n° 1 au marché à bons de commande « maintenance de l'EP 2018-2021 »

Les membres du Bureau

Le 1^{er} Vice-Président

Michel PÉLIEU